

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »  
COMPTE RENDU AVRIL 2021**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

Réf : 277

**G01/01/21 : Chemin du Camping :** De nombreux promeneurs fréquentent ce chemin qui est très dangereux surtout dans les virages où l'on ne voit pas les véhicules arriver. Il faut se serer contre les murs des maisons. La municipalité ne pourrait-elle pas créer un espace piétonnier d'un côté du chemin en le délimitant par une bande blanche continue ou des plots de façon que les piétons circulent en toute sécurité. Les usagers insistent encore pour changer le nom de ce chemin ?

Réponse :

Une étude va être réalisée pour positionner un cheminement piéton.

**G02/01/21 : Chemin des Trières :** Nous demandons une nouvelle fois que certains riverains peu scrupuleux empêchent la végétation d'envahir le chemin et retenir les différents déchets qui traînent car c'est très sale. Cette demande signalée plusieurs fois, n'a donné aucune suite.

Réponse :

Il a été demandé au service Domanialité et Espaces Naturels et Ruraux de contacter les riverains pour que les travaux de taille des végétaux soient réalisés.

**G03/01/21 :** Les tags figurant sur plusieurs murs (de particuliers je suppose) plage des Battus (à l'entrée à gauche par exemple, mais sur plusieurs murs des plages du Grau entre village et Rochelongue) La municipalité peut-elle faire quelque chose ? Nettoyage ou rappel aux propriétaires ?

Réponse :

Suite à la demande d'enlèvement de tags sur des murs privés, la brigade du SIVOM s'est rendue sur place avec le véhicule du service.

Il ne sera pas possible d'intervenir sur l'une des deux demandes car l'accès ou le sable empêchent la circulation et l'intervention du véhicule.

Par contre, avec l'aide du service des plages qui a préparé le passage du véhicule en aplanissant le sol, deux murs ont pu être nettoyés « Route de Guiraudette ».



**G04/01/21** : Peut-on faire le point sur l'installation de la fibre au Grau, concernant les disparités d'un côté à l'autre de la même rue ? La municipalité a-t-elle des informations ?

Réponse :

La Ville est en contact régulier avec l'opérateur, SFR-Ftth, pour connaître l'état d'avancement du déploiement du réseau. Concernant les problèmes rencontrés, la Ville transmet à SFR-Ftth et à son prestataire les problématiques rencontrées par les administrés pour qu'elles soient solutionnées. Si des problématiques précises pour certaines rues sont rencontrées, il faut demander aux membres du CQ de nous les transmettre.

**G05/01/21** : **Impasse des petits pins** en prévision du goudronnage ? Les intempéries génèrent des flaques énormes qui rendent l'accès difficile aux maisons du bout de l'impasse. Les crépis des murs récemment réalisés, sont salis par les projections de terre et autre.

Réponse :

Aucune réfection n'est prévue pour ce chemin au programme 2021, une visite sur place ainsi que des propositions seront faites au budget 2022.

**G06/01/21** : **Taxes ménagères** : Le midi libre du lundi 25 janvier publiait un article sur Des déchets ménagers très chers et très encombrants. Dans un long article on y trouvait des informations sur les sites de traitement dans l'Hérault et en fin de dossier un tableau comparatif des taxes payées par des propriétaires dans différentes communes (15) du département. L'étude donne pour le Grau d'Agde : 724 euros (le plus élevé) et 80 euros pour Capestang qui est classé 15°. Il n'y a guère d'explications sur le mode de calcul, mais nous pensons que ça ne va pas manquer de poser des questions aux lecteurs Agathois. L'étude de Midi Libre est-elle correcte ? Il y a sûrement une explication, et il serait bon que la municipalité donne des éléments sur ce sujet au Comité de quartier, afin qu'il soit en mesure de répondre à d'éventuelles questions.

Réponse :

Comme précisé dans l'édition du Midi Libre de jeudi 28 janvier 2021, et consultable sur la page Facebook Sictom Pézenas-Agde, l'article signé Olivier Raynaud précise : "Rien que pour une ville comme Agde, ce sont 12 millions d'euros qui sont prélevés

chaque année, pour une moyenne de 260 € par foyer fiscal (et non pas 724 € pour une habitation moyenne, comme indiqué par erreur dans notre édition du lundi 25 janvier). »

La TEOM collectée en 2020 sur Agde s'élève à 12 001 895 €.

Le nombre de redevables de la Taxe Foncière à Agde (y compris résidences secondaires) sur lequel est basé la TEOM est de 46 075.

La TEOM moyenne sur Agde est de 260,48 € (montant TEOM / Nombre de rôles de taxe foncière émis)

Par ailleurs, le Grau d'Agde n'est pas une commune, ce qui constituait une « double erreur » dans l'article du 25 janvier 2021.

**G07/01/21** : Le puisard des eaux pluviales situé près du n°25 **chemin des Abreuvoirs** n'a toujours pas été curé. Cela faisait l'objet de la première question de la lettre du 17 novembre et malgré la réponse favorable du 25/11, le puisard est toujours bouché. Nous renouvelons donc notre question.

Réponse :

Le puisard a été nettoyé.

**G08/01/21** : Nous avons remarqué le peu de soin qui est donné par les installateurs de **la fibre**. Nous ne pensons pas qu'en Allemagne, en Suisse, en Suède ou ailleurs, on accepterait ce genre de finition. La municipalité n'est-elle pas en droit de contester la qualité du travail des installateurs (Orange, Sfr, Free, etc) au vu de ces malfaçons ? Ce n'est pas avec ce genre de présentation au pied de chaque poteau que l'on va remonter l'image de notre station ? (photos 277-1 et 277-2)

Réponse :

Les opérateurs sollicitent dans la majorité des cas des prestataires pour réaliser les raccordements à la fibre. Ces réseaux ne sont pas propriétés de la Ville, ils appartiennent aux opérateurs (Orange, SFR, Free, Bouygues,...). Toutefois, il va être demandé aux opérateurs de veiller à ce que leurs prestataires réalisent les travaux dans le respect des règles de l'art.

**G09/01/21** : Nous vous avons signalé une maison encore en travaux après la petite roche en allant vers **Rochelongue**, qui aurait un écoulement illégal d'eaux usées sur la plage, derrière un tronc d'arbre sur lequel il est écrit « sortie eau piscine illégal » Depuis cette sortie est occultée par un gros rocher. Pourrions-nous savoir si la mairie est intervenue et quelle est sa conclusion ?

Réponse :

La brigade de la Police de l'environnement s'était déplacée pour vérifier la provenance de cette sortie des eaux.

Ils nous confirment que c'est une évacuation des eaux de pluie. Cette eau n'est pas polluante. L'inscription faite par un administré sera effacée.

**G10/01/21** : Les différentes études entreprises pour que les services de l'Etat valident la mise en place et le type d'ouvrage qui pourra être installé pour protéger la plage du Grau, sont-elles terminées ? Peut-on en connaître le résultat et, si possible, la date prévue pour les travaux de protection.

Le poste de secours sur la plage de Saint Vincent n'a plus d'utilité, quand va-t-il être enlevé ?

Réponse :

Les études entreprises par la CAHM pour définir le type d'ouvrage à installer ainsi que son positionnement ne sont à ce jour pas encore achevées. En effet, la réglementation actuelle oblige à apporter la preuve que les enjeux implantés en front de mer ne peuvent pas être relocalisés ailleurs. Ensuite, il faut que les services de l'Etat valide la solution technique retenue en appréhendant toutes les conséquences que cet aménagement entraînera sur le trait de côte. Les aménagements envisagés par le bureau d'études sont les suivantes : brise-lames (ouvrage classique déjà présent sur site), boudin géotextile rempli de sable (aménagement réalisé du Lido de Sète), ouvrage immergé (ouvrage permettant une atténuation de la houle). Concernant l'ancien poste de secours de Saint Vincent, il va être retiré de la plage d'ici à la fin du mois de février.

**SECURITE :**

- Domaine code de la route : 10
- Domaine Troubles à l'ordre public : 32
- Domaine Délinquance de Voie Publique : 5
- Domaines divers : 97
- Domaine d'interpellation : 1
- Domaine Environnement : 104

**B - GRANDS TRAVAUX**

**PRESENTATION COMPTE RENDU D'ACTIVITE REGIE VOIRIE – MISE A JOUR DE LA SIGNALISATION VERTICALE DANS LES RONDS-POINTS**

Depuis un an, la régie municipale a décidé de remettre à jour toute la signalétique qui se trouve dans les carrefours et ronds-points de la ville afin d'harmoniser l'ensemble de ce dispositif.

A ce jour, ce sont plus de 250 panneaux qui ont été traités en interne.

Pour information, 250 panneaux à l'achat coûtent environ 25 000 € (100 € le panneau).

Aucune acquisition n'a été réalisée, les panneaux ont été refaits en interne en dépensant 8500 € en adhésifs.

L'économie ainsi réalisée est d'environ 16500 €.

Ce travail a été présenté aux élus en Commission d'Aménagement. Il en résulte une nouvelle méthodologie de mise en œuvre, différencier dans la mesure du possible, les implantations des panneaux routiers des bavettes directionnelles pour une meilleure sécurité et lisibilité.

**PRESENTATION DU SERVICE DOMANIALITE – ESPACES NATURELS & RURAUX**

M. Le Maire a décidé de mettre en place un nouveau service dénommé « *Domanialité, Espaces Naturels et Ruraux* ».

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la domanialité sont la gestion de la voirie communale, établissement d'arrêtés et surveillance des travaux...

Il a aussi pour vocation d'intervenir sur les espaces naturels et ruraux avec pour mission première de « reprendre en main » le secteur des Verdisses qui fait l'objet d'une importante déprise agricole depuis plusieurs années. L'ambition de la

municipalité et de redonner vie à cette zone en facilitant l'arrivée de plusieurs agriculteurs.

L'activité économique ainsi générée devra être visible de tous, c'est pourquoi le projet de relance comporte un plan consistant à la réouverture de voies piétonnes et cyclables, afin que chaque Agathoise et Agathois se réapproprie cet espace exceptionnellement riche par sa faune et sa flore.

### **TONNELLE PASSAGE DES BOUTIQUES** **PASSAGE DES BOUTIQUES**

La réhabilitation du passage des boutiques avait été demandée depuis de nombreuses années par les copropriétaires et c'est ainsi qu'un principe d'aménagement a été validé.

Les travaux concernaient deux axes principaux :

> la réhabilitation de la voirie et des réseaux.

> la création d'une ombrière.

(Une étude a également été menée pour la création d'un faux plafond pour la partie couverte, celle-ci reste à arbitrer).

L'ombrière a été proposée à l'ensemble des commerçants lors de la réunion de présentation en Mairie le [23 juin 2020](#).

L'entreprise retenue a commencé le chantier le [8 février 2021](#) et a tenu les délais demandés (10 jours).

#### Les coûts :

> Réseaux : 54 346.80 € T.T.C

> Voirie : 89 138.00 € T.T.C

> Ombrière : 74 944.80 € T.T.C

> Éclairage : 22 000.00 € T.T.C

> Coût total : 240 429.60 € T.T.C

### **ENTRETIEN DU PHARE – INVESTIGATIONS ET PROJETS**

Suite aux mouvements constatés de l'enrochement au niveau du musoir du phare du Grau d'Agde, la ville a mandaté des bureaux d'études et des entreprises afin de sécuriser le site.

- Le cabinet de géomètre Bbass a lancé une auscultation depuis décembre. Treize points de références (clous) ont été placés dans la roche permettant une visée optique avec des relevés d'une précision à 5 mm. Suite aux 3 relevés échelonnés depuis le mois de décembre, il a été mis en avant un mouvement de 20 cm sur un gros bloc de béton du musoir. Après accord de la Direction Inter-Régionale de la Mer - Phares et Balises, des cibles ont été installées sur le phare pour un contrôle de verticalité de celui-ci.

- En mars, l'entreprise SOLATRAG a posé environ 50 agrafes de maintien sur les différentes fissures avant de les combler de béton et de finaliser par une chape sur la partie supérieure. 20 m<sup>3</sup> ont été nécessaires pour combler ces fissures et sécuriser le dessus du musoir. Il a été décidé de suivre la topologie du sol existant afin de ne pas surcharger l'ouvrage.

- Du 10 au 17 mars l'entreprise SOLEA BTP spécialiste en ingénierie des sols, a effectué des sondages au pied du phare pour des investigations géotechniques de

l'assise. Un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte sur la nécessité ou pas de stabilisation des ouvrages doit nous être remis.

- L'entreprise Géocorail, société qui propose une technologie ciblée pour intervenir sur les problématiques/solutions sur la partie sous-marine des ouvrages, a réalisé une inspection sous-marine (équipe de 4 plongeurs) afin d'identifier l'origine des désordres et ainsi définir une proposition de travaux.

Cette société propose une technologie innovante consistant à la circulation d'un courant électrique de très basse tension entre une anode (support métallique) et un support cathodique (pile) qui produit une roche naturelle par accumulation de sable, graviers, sédiments ou débris charriés par les courants marins.

- Pour compléter les différents rapports qui vont nous être proposés par les sociétés mandatées, en partenariat avec la CAHM, la société Sémantic a été missionnée pour réaliser des levés bathymétriques de l'embouchure de l'Hérault.

Les travaux d'analyse et de consolidation de surface sont à présent terminés. En ce qui concerne les travaux sous-marins la décision sera prise après réception et étude des différents rapports.

#### **QUAI THEOPHILE CORNU (Point sur les ventes – PC et déclarations travaux – Elaboration d'une charte)**

Le projet a consisté à requalifier le quai Théophile Cornu en proposant un réaménagement d'ensemble depuis le rond-point Rue du Commandant Mallet.

Les revêtements ont été repris sur environ 600 ml de voies sur berge, avec l'idée de réorganiser et sécuriser la circulation en privilégiant les modes de déplacements doux.

Avancement « point foncier » :

- la charte des clôtures a été revue avec la validation de l'ABF,

- 22 actes de vente ont été signés,

- 8 actes restent à signer. Les démarches sont largement engagées et les signatures devraient suivre.

Coût des travaux : 350 000 €

#### **C.S.P. GESTION DES CAMPINGS DE LA CLAPE ET DE LA TAMARISSIERE**

Dans le cadre de la procédure de Concession de service public pour la gestion des campings de la Clape et de la Tamarissière lancée en novembre dernier par la Ville, il va être proposé au vote du Conseil Municipal du 13 avril prochain le choix du candidat pour la gestion de ce contrat.

La Ville a été destinataire de deux offres des sociétés suivantes : SAS COTTEPARKS MEDITERRANEE et SCS VS CAMPINGS FRANCE.

Suite aux négociations engagées avec les deux candidats, il va être proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société SAS COTTEPARKS MEDITERRANEE pour la gestion des campings de la Clape et de la Tamarissière car son offre définitive correspond aux besoins et aux attentes de l'autorité concédante et est économiquement la plus avantageuse au vu des critères de sélection des offres.

La durée du futur contrat de concession est de 17 ans et 8 mois du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 décembre 2038.

Sur la durée du contrat, le candidat réalisera des investissements à hauteur de 20 718 000 € H.T alors que la commune demandait 15 000 000 € H.T.

Les investissements réalisés seront notamment :

-Camping de la Clape :

- Renouvellement et extension du parc de locatifs
- Réhabilitation et réaménagement du complexe bar – épicerie – restaurant
- Création d'une nouvelle piscine couverte qui pourra être ouverte à l'année
- Réhabilitation de la piscine existante avec notamment la mise en place d'un complexe aqualudique
- Création d'une salle de sport et d'un espace bien-être

-Camping la Tamarissière

- Renouvellement et extension du parc de locatifs
- Réhabilitation des bâtiments existants
- Création d'un espace aquatique de type « lagon »
- Création d'un espace bien-être
- Mise en place d'un partenariat avec les commerçants de la Tamarissière pour la mise en œuvre des différents services proposés
- Création d'un nouvel équipement de jeux

La volonté commune de la Ville et du candidat est que ces deux campings connaissent une véritable montée en gamme tout en conservant le caractère emblématique de la pinède de la Tamarissière.

La société SAS COTTEPARKS MEDITERRANEE s'est engagée, dans son offre, à obtenir la 5<sup>ème</sup> étoile en 2025 pour le camping de la Clape et la 4<sup>ème</sup> étoile en 2026 pour le camping de la Tamarissière. De plus, son offre propose de s'intégrer pleinement dans les lieux et de mettre en valeur la pinède de la Tamarissière.

*Aucune réunion ne s'est tenue suite aux exigences sanitaires de circonstances.*